

Conseil communal du 27 juillet 2023

ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre :

REFUSÉ

Abstention :

ABSTENTION

O - 4. Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal – Modifications

APPROUVÉ

> Pour information.

Art. 23 : concerne l'information à la presse et aux habitants (> *généralisation des envois électroniques, mais toujours possibilité d'obtenir un envoi « papier »*).

Art. 79 : concerne le droit, pour les membres du Conseil communal, d'obtenir copie des actes et pièces relatifs à l'administration de la commune (> *généralisation des envois électroniques gratuits -payant si « papier »-, exception pour les pièces impossible à numériser*).

X - 5. Règlement de travail de la Ville de DURBUY - Mise à jour et adaptation

REFUSÉ

- **Constat** : à première lecture rapide : bon travail, explication claire et mise en page agréable, avec table des matières + recherche numérisée.

- **Question** : protocole de non-accord de négociation avec les syndicats. Pourquoi ?

Réaction du Collège : désaccord au sujet du licenciement pour motif de « réorganisation de service » : la délégation souhaitait limiter aux seuls motifs « statutaires ».

Ma position : effectivement, on peut tout justifier sous les termes « réorganisation de service ».

Je vote contre, en soutien à la délégation syndicale.

O - 7. Règlement-redevance de stationnement sur la voie publique. Modification.

APPROUVÉ

Pas de remarque de fonds. Indexation des montants. /+ 0;50 centimes /H et la redevance forfaitaire: 25 > 40 €

Questions :

- rue Fond du Vedeur, des voitures sont garées constamment au pied de la paroi rocheuse: ce lieu est dangereux et des places de parking payant sont généralement encore libres, excepté 15 à 20 jours sur l'année.
 - vu que les panneaux routiers avec interdiction de stationner et de s'arrêter ne sont pas respectés, pourquoi ne pas y mettre des obstacles physiques en béton ?
 - ces voitures en infraction font-elles l'objet d'une amende ?

Réaction du Collège :

- les parkings payants sont souvent complets et cela fait trop longtemps que la commune y tolère le parking ;
- mais : on pourrait y envoyer les agents constatateurs.

O - 8. Octroi et contrôle des subventions - Jumelage Barvaux- Juliéna.

APPROUVÉ

> **Pour information** : montant de **300 €** (régularisation)

O - 11. Convention de trésorerie Ville/CPAS

APPROUVÉ

> **Pour information** : Il s'agit d'un accord de versement de 1/12^e de la subvention annuelle chaque mois, de façon systématique, et d'une aide ponctuelle de la ville (sans frais) en cas de problème de trésorerie.

O - 12. CPAS - Modifications Budgétaires n°1 - Exercice 2023 - Tutelle communale

APPROUVÉ

- Constat que nous votons, au 7^e mois de l'année, le Budget réel du CPAS pour 2023, calculé à 12/12^e !

Un budget est une prévision : nous ne comprendrons jamais pourquoi le budget proposé en décembre de l'année précédente est systématiquement calculé sur 9/12^e (car préparé sur base des chiffres de septembre, 9^e mois), ce qui impose un ajustement automatique du budget en cours d'année.

- Les RI destinés aux « sans abris » sont revus à la hausse (+ 30.000€). Constatez-vous une tendance à rencontrer plus de sans-abris ?

Réaction du Collège :

- actuellement, nous avons 180 bénéficiaires du RI -revenu d'Insertion, (210 en 2022)
- pas de véritables sans abris, mais plutôt « sans logement », car ils vivent chez des amis, dans la famille.

O - 13. OPPAGNE - Remplacement de l'éclairage des terrains de football. Liquidation subsides.

APPROUVÉ

> **Pour information** : le montant s'élève à **67.130,80 €** T.V.A comprise.

O - 14. Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 : Convention de partenariat - Octroi d'une subvention a l'ASBL ACIS CLAIRVAL - Épicerie Sociale des Marais pour la réalisation de l'Axe 4 action 4.4.01 – Montant : 1.500 €

APPROUVÉ

Question à Pablo Docquier :

- Je lis dans le projet de convention que le partenaire doit faire rapport et être représenté à la Commission d'accompagnement du PCS. Où en est la mise en œuvre de cette Commission, d'abord existante, suspendue par vous puis à nouveau effective car exigée par la Wallonie ? De mémoire, je n'ai assisté qu'à une seule réunion depuis le début de mon mandat.

Réaction du Collège :

- d'après Pablo Docquier, cette Commission s'est réunie tous les ans, et il n'a jamais été question de la suspendre car exigée par la Wallonie.
- réunion 2023 prévue en septembre.

O - 15. Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 - Convention de partenariat - Axe 2 action .8.01 Fleurissement des quartiers "gris" en continu et durablement

APPROUVÉ

> **Pour information :** montant de 500 €

O - 18. Service Patrimoine. Garage au lieu-dit Pahy. Location du garage n°9

APPROUVÉ

Question : loué à un monsieur qui habite Bruxelles, et non un citoyen durbuysien. Pouvez-vous m'expliquer ?

Réaction du Collège : pas de réponse.

**O - Point 19 - Vente d'une partie de parcelle à Villers-Sainte-Gertrude.
Principe. Montant : 150.000€. 200.000€ annoncés en début de point.**

APPROUVÉ

- Vente d'une parcelle de terrain à bâtir dans un endroit isolé et très calme suite à une demande émise **par un ténor de la droite nationaliste flamande.**

- Pourquoi vendre à une personne étrangère au village/à la commune, et pas à un jeune en recherche de terrain ? Démarche contraire à celle prônée par le Collège.

- Pourquoi vente de gré à gré et pas d'appel public, qui en informerait les habitants ?

Réaction du Collège :

- la personne est intéressante et chacun a intérêt à parler avec elle (sic).

- il s'agit de voter le « principe » de vente

- Vente de gré à gré, avec publicité.

O - Point 23 - Sécurité routière – projet de création d'un passage pour piétons à Barvaux – route de Durbuy (RN 983) – PK 30,525

APPROUVÉ

- **Question :** quelle solution prévue pour sécuriser le fin de la piste cyclable/piétonne à Barvaux, au carrefour avec la rue Vieux Chemin de PETITHAN ?

Un passage pour piétons ne serait-il pas aussi indiqué sur cette voirie communale ? (pour information, c'est au moins la 3^e fois que je pose cette question).

Réaction du Collège : rien de prévu. Aux utilisateurs d'être prudents.

Eric Jurdant
Conseiller communal